

BACHARACH, INC.
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0004

SECTION 5. DONNÉES SUR LE DANGER D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

- Médias d'extinction :** Utilisez tout média approprié pour l'incendie ambiant.
- Procédures spéciales pour combattre les incendies :** Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive homologué par NIOSH et un vêtement protecteur complet pour tous les feux impliquant des produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés au feu avec de l'eau.
- Dangers d'incendie et d'explosion peu communs :** L'alcool iso-octylique a un point d'éclair de 169°F et est insoluble dans l'eau. Seulement une petite quantité est présente (<1%), donc il existe seulement un très petit danger d'incendie. Le reste n'est pas combustible.
- Produits de combustion dangereuse :** Les oxydes de carbone, le chlorure d'hydrogène, le chlore et possiblement les composés de zinc et de chrome.

SECTION 6. MESURES POUR LES REJETS ACCIDENTELS :

Porter un équipement protecteur recommandé (se référer à la Section 8). Contenir le déversement. Diluer le déversement avec de l'eau et neutraliser avec du bicarbonate de soude ou du carbonate de sodium. Absorber la matière neutralisée et placer dans un conteneur jusqu'à son élimination. Ne pas libérer dans l'environnement. Signaler les déversements comme il est requis par les réglementations locales et fédérales. Reportez-vous à la section 13 pour plus d'information sur l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Pratique de travail:** Empêchez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Lorsque le fluide est utilisé dans un instrument (Fyrite), ne pas ventiler dans une position inverse ou avant que le fluide ne se soit écoulé de la cavité supérieure du Fyrite. Maintenir le Fyrite à l'écart du visage lors de l'aération de l'instrument.
- Précautions spéciales:** Toujours changer le fluide du Fyrite à proximité du lavabo avec disponibilité d'eau courante en cas de contact du fait de l'effet corrosif du fluide du Fyrite. NE PAS éliminer le fluide dans les égouts.
- Entreposage :** Entreposer dans un endroit frais, sec, à l'écart de l'entreposage des produits caustiques. Éviter d'écraser les conteneurs. Lors de l'ouverture des conteneurs de recharge, la pression interne peut éjecter le capuchon en plastique une fois le bouchon a été retiré. Toujours ouvrir lentement les conteneurs, en les tenant loin du visage.

SECTION 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Non chimique :	Limites d'exposition
Eau et chlorure	Aucune établie
Acide hydrochlorique (Chlorure d'hydrogène)	5 ppm OSHA LPE-Plafond 2 ppm ACGIH VLS-Plafond 2 ppm MPT, 2 ppm LECT DFG TRGS 900 1 ppm MPT, 5 ppm STEL GB LEP 5 ppm MPT UE IOELV, 10 ppm LECT
Alcools iso-octylique (C7-9)	50 ppm VLS-MPT peau 50 ppm MPT GB LEP
Chlorure de zinc (sous forme de vapeur)	1 mg/m3 OSHA LPE-MPT 1 mg/m3 MPT, 2 mg/m3 LECT ACGIH VLS 1 mg/m3 MPT, 2 mg/m3 LECT GB LEP
Chlorure de Chrome (II) (sous forme de Cr)	0.5 mg/m3 OSHA LEP-MPT 0.5 mg/m3 MPT GB LEP 2 mg/m3 MPT UE IOELV

BACHARACH, INC.
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0004

Ventilation : Une ventilation générale devrait être adéquate pour un usage normal.
Protection des voies respiratoires : Aucun requis lors d'un usage normal. Ne pas inhaler les vapeurs.
Gants : Des gants en caoutchouc ou autres gants imperméables sont requis lors du remplissage du Fyrite ou lors de l'analyse du gaz.
Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité et un écran facial lors du remplissage du Fyrite ou lors de l'analyse du gaz.
Autre équipement protecteur : Une source disponible d'eau courante pour les yeux et la peau est recommandée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Apparence et odeur : Liquide bleu, odeur déplaisante de chlore. Le seuil de l'odeur de l'acide hydrochlorique est signalé d'être 0.77 ppm.

pH :	<1	Densité :	>1
Point d'ébullition :	>100°C	Pression de vapeur :	Non disponible
Point de fusion :	<0°C	Densité de vapeur :	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Alcool iso-octylique: Insoluble	Pourcentage volatil :	>50%
Coefficient octanol/eau :	Non déterminé	Méthode d'essai:	S/O
Point d'éclair :	N'est pas combustible	Limites d'inflammabilité :	
Température d'auto-inflammation :	S/O	LEI :	S/O
		LES :	S/O

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable
Conditions à éviter: Températures extrêmement élevées.
Incompatibilité : Les métaux, les bases, plusieurs matières organiques y compris, les cyanures, sulfures et aldéhydes. Éviter une exposition à tout produit chimique dont la compatibilité n'a pas été établie.
Produits de décomposition dangereuse : Une réaction avec les métaux peut libérer des gaz hydrogènes inflammables. L'échauffement jusqu'à la décomposition libèrera du chlorure d'hydrogène, du chlore et possiblement des composés de chrome et de zinc.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Effets possibles sur la santé :

Contact avec les yeux : Peut provoquer une sérieuse irritation avec des brûlures chimiques probable et des dégâts permanents.
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation ou des brûlures chimiques, dont la gravité dépend de la durée de contact. Un contact répété peut aboutir à une réaction allergique (sensibilisation).
Inhalation : Peut provoquer une irritation aux yeux, aux muqueuses et aux voies respiratoires. Une sérieuse surexposition peut provoquer un œdème pulmonaire.
Ingestion : Peut provoquer une corrosion gastro-intestinale, nausée, vomissement, soit intense et choc suivi par une insuffisance rénale et lésion au foie. Peut être mortel si avalé.
Effets de santé chroniques : Une exposition prolongée au sel de chrome peut provoquer une dermatite allergique, asthme bronchique et perforation de la cloison nasale. Les composés divalents et trivalents de chrome sont considérés avoir un niveau bas de toxicité systémique. Bien que le chrome hexavalent soit considéré cancérigène, les composés divalents et trivalents de chrome ne le sont pas. Une inhalation prolongée aux vapeurs d'acide hydrochlorique peut provoquer des changements aux poumons et une érosion dentaire.

BACHARACH, INC.
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0004

Statut carcinogène : Aucuns des composés ne sont répertoriés comme un cancérigène ou un cancérigène suspect par IARC, NTP, ACGIH, OSHA ou par les Directives des Substances Dangereuses de l'UE.

Troubles médicaux pouvant être aggravés par l'exposition : Des conditions cutanées et respiratoires préexistantes peuvent s'aggraver à la suite de l'exposition à cette matière.

Donnée sur la toxicité aigue:

Chlorure de chrome (II):	DL50 orale du rat	-	1,870 mg/kg.
Acide hydrochlorique:	CL50 inhalation rat	-	3,124 ppm/1h
	DL50 orale du rat	-	238 mg/kg
Chlorure de zinc:	DL50 orale du rat	-	350 mg/kg
	CL50 inhalation rat	-	1,975 mg/m ³ /10 min
Alcools iso-octylique (C7-9)	Aucune donnée n'est disponible		

Donnée sur l'effet irritant: Cette matière est corrosive aux tissus.

Sensibilisation : Les sels de chrome ont été rapporté de provoquer une sensibilisation de la peau et respiratoire.

Toxicité reproductive : Cette matière n'a pas été testée à part entière. Le chlorure de zinc et de chlorure de chrome (II) ont été rapporté de provoquer des effets indésirables sur la reproduction chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité : Cette matière n'a pas été testée à part entière. Le chlorure de zinc, l'acide hydrochlorique et le chlorure de chrome (II) ont été rapporté de provoquer des défauts de naissance chez les animaux de laboratoire.

Mutagénicité : Cette matière n'a pas été testée à part entière. L'acide hydrochlorique, le chlorure de zinc et le chlorure de chrome (II) ont été testé positif pour la mutagénicité dans certains systèmes d'essai.

Effets synergiques: Il n'y a pas de produits chimiques connus de provoquer des effets indésirables additifs sur la santé.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les effets écologiques de ce produit n'ont pas été évalués.

Chlorure de chrome (II):	Aucune donnée n'est disponible		
Acide hydrochlorique:	96 h/CL50 truite arc-en-ciel	-	7.45 mg/L
	72 h/CE50 algues vertes	-	0.0492 mg/L
Chlorure de zinc:	96 h/CL50 dard-perche	-	18.18 mg/L
	96 h/CL50 daphnie magna	-	67.91 ug/L
	24 h/CL50 tête de boule	-	7620 ug/L

SECTION 13. ÉLIMINATION

Éliminer en accord avec toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales.

Code des déchets dangereux selon RCRA: D002, D007

BACHARACH, INC.
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0004

SECTION 14. DONNÉE SUR LE TRANSPORT

Désignation pour l'expédition selon DOT :	Liquide corrosive, acide, inorganique, p.a.s (Acide hydrochlorique, chlorure de zinc)
Classification des dangers selon DOT :	8, PG II
Numéro ONU :	UN3264
Étiquettes requises par DOT (49CFR172.101) :	Corrosif
Substance dangereuse (49CFR172.101) :	Chlorure de zinc
Quantité à déclarer :	8,772 lb. (Produit)
Numéro de guide d'intervention d'urgence :	154
Désignation pour l'expédition selon IATA : (Association de Transport Aérien International) :	Liquide corrosive, acide, inorganique, p.a.s (Acide hydrochlorique, chlorure de zinc)
Classification de danger IATA:	8, PG II
Numéro ONU :	UN3264
Étiquettes de danger de IATA requis :	Corrosif (aéronef cargo seulement 1-30 litres)

SECTION 15. AUTRE RENSEIGNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Règlements Fédéraux des É.U. :

SARA 311/312 : Les catégories de danger pour la section 311/312 SARA de rapport : Santé aiguë, santé chronique.

SARA 313 : Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration annuelle sur le déversement selon la section 313 de SARA (40 CFR 372) :

Chlorure de chrome (II)	6.3% (sous forme de Cr)
Acide hydrochlorique	3%
Chlorure de zinc	11.4% (sous forme de Zn)

Quantité déclarable selon CERCLA SECTION 103: 8,772 lb. (Chlorure de zinc 1,000 lb.)

Loi sur le Contrôle des substances toxiques (E.U.): Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA de l'EPA.

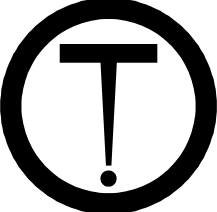

RÈGLEMENTATIONS DES ETATS :

Proposition 65 de Cali- Ce produit contient les substances suivantes connues par l'État de la Californie de causer le cancer et/ou des effets nuisibles sur la reproduction : Aucun

REGLEMENTATION INTERNATIONALE :

Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire des substances chimiques d'Australie) : Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire AICS.

Classification SIMDUT canadienne :

		Classe D-2-B (Matière toxique causant d'autres effets chroniques)
		Classe E (Matière corrosive)

BACHARACH, INC.
FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ



Fluide, Fyrite, O2

FTSS NO: 99-0004

Ce produit a été classé en accord avec les critères de danger du CPR et la FTSS contient tous les renseignements requis par le CPR.

Inventaire européen des substances chimiques commerciales: Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire EINECS.

Étiquetage de la communauté européenne : Contient du chlorure de chrome (II) et du chlorure de zinc.

		R34	Provoque des brûlures.
Corrosif	Dangereux pour l'environnement	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
		R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
		S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
		S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
		S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
		S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
		S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Inventaire coréen des substances chimiques existantes : Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire KECL.

Inventaire des Produits Chimiques et des Substances Chimiques des Phillipines : Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire PICCS.

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

CLASSIFICATION DE DANGER NFPA: SANTÉ : 3 INCENDIE : 0 RÉACTIVITÉ : 0

Classifications UE et Phrases de risque comme référence (Se référer aux sections 2 et 3) :

- C Corrosif
- N Dangereux pour l'environnement
- Xn Nocif
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Date de révision de la FTSS précédente: 16 juillet 2003

Sommaire de révision : Section révisée 2, 4, 5, 6, 8, 11, 12, 15, 16

L'information précédente est considérée correcte et actuelle quand à la date de préparation de cette Fiche Technique Santé Sécurité. Étant donné que l'usage de cette information et que les conditions d'utilisations de ce produit sont en dehors du contrôle de Bacharach, Inc, il est à l'utilisateur de s'assurer que l'usage de ce produit soit sécuritaire.